

Cette appréciation est établie sur la comparaison des autres vaches du troupeau. Aucun taureau n'est coté avant de compter au moins vingt filles «effectives» dans sa descendance. Les rapports d'appréciation des taureaux ont une grande valeur pour les centres d'insémination artificielle, et aussi pour les associations d'éleveurs de bovins de race. Ils cotent les taureaux de chaque race sur la moyenne du rendement de leurs filles, comparativement au rendement des vaches du même âge faisant partie du même troupeau mais issues d'autres taureaux. L'identification des taureaux qui engendrent des vaches dont la production s'établit au-dessus et au-dessous de la moyenne, permet de distinguer les taureaux de haute qualité des sujets médiocres.

Bovins de boucherie.—Le Programme de contrôle d'aptitudes des bovins de boucherie ne remonte qu'à dix ans. Néanmoins, il a déjà établi sa valeur comme moyen de reconnaître les sujets qui possèdent les aptitudes de la plus grande importance pour les éleveurs. Le contrôle des bovins de boucherie fait l'objet d'un programme conjoint, fédéral-provincial, auquel la Division des bestiaux, Direction de la production et des marchés, ministère de l'Agriculture, assure la conduite et la coordination. Le contrôle vise à mesurer les aptitudes des sujets reproducteurs en ce qui regarde les propriétés d'importance économique fondamentale; dans le cas des bovins de boucherie, elles comprennent la fécondité, la longévité, l'accroissement pondéral, la valorisation des aliments et la valeur de la viande.

Les épreuves s'effectuent à trois niveaux: le Programme fédéral-provincial d'épreuve d'aptitudes des troupeaux; les essais aux Stations d'épreuve de taureaux individuels et de groupes de progéniture de taureaux, le contrôle des bouvillons issus de taureaux de boucherie au moyen de l'étude du rendement et de l'appréciation des sujets abattus. Les deux derniers modes d'épreuve se rattachent au plan directeur récemment arrêté, soit la Station canadienne d'épreuve des bovins de boucherie.

L'objectif fondamental du programme d'essai des troupeaux est d'identifier les taureaux et les vaches qui possèdent un haut degré d'efficacité reproductive, et la descendance qui manifeste à un degré supérieur à la moyenne des aptitudes de croissance rapide et économique. De cette manière les taureaux à mettre à la tête du troupeau et les vaches de remplacement sont connus à leur vraie valeur et d'autre part, les vaches et les taureaux à éliminer sont positivement identifiés. Durant l'année 1965-1966 le contrôle a été pratiqué sur environ 10,500 veaux provenant de 330 troupeaux répartis dans toutes les provinces sauf deux. Ces effectifs ne représentent que 11 p. 100 des veaux du type de boucherie qui ont été enregistrés en 1965. Il est intéressant de rapprocher ces données de celles de 1956, année où 341 veaux au total provenant de 15 troupeaux exploités dans trois provinces ont été contrôlés. La Division des bestiaux du ministère fédéral de l'Agriculture coordonne le programme, compile et publie les résultats. Les gouvernements provinciaux affectent au programme les agents de vulgarisation et de surveillance nécessaires à la bonne marche du travail dans leurs territoires respectifs. L'Ontario a son propre Programme de contrôle d'aptitudes des bovins de boucherie.

La deuxième année de contrôle des taureaux du type de boucherie aux Stations d'essai, en vertu du Programme du contrôle d'aptitudes, s'est terminée en 1966; 700 taureaux ont été mis à l'essai aux stations situées dans les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. L'Ontario a son propre programme d'essai, mais la Division fédérale des bestiaux coordonne le travail à toutes les stations et en publie les résultats à l'intention de tous les intéressés. Ce mode d'épreuve complète le contrôle d'aptitudes pratiqué dans les troupeaux des éleveurs, et compare les aptitudes de la progéniture des taureaux ou celles de groupes de progénitures d'au moins cinq taureaux mis à l'épreuve dans des conditions uniformes.

Le Programme de contrôle d'aptitudes de la progéniture des taureaux du type de boucherie, au moyen de l'estimation du rendement et de la qualité de la viande, exige l'étude d'une descendance de dix bouvillons. Il est conçu à l'intention des éleveurs qui pratiquent le contrôle d'aptitudes de leurs troupeaux. Il sert surtout à l'appréciation des groupes de taureaux employés aux centres d'insémination artificielle. Depuis 1959, plus de 100 taureaux des centres d'insémination artificielle ont subi l'épreuve d'après ce programme.